



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00557

Numéro SIREN : 793 838 152

Nom ou dénomination : ACTIV NANCY

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2014 sous le numéro de dépôt 161

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

ACTIV NANCY
52 boulevard Lobau
54000 Nancy

V/REF :
N/REF : 2013 B 557 / 2014-A-161

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 13/01/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 07/10/2013
- Nomination de co-gérant

Concernant la société

ACTIV NANCY
Société à responsabilité limitée
52 boulevard Lobau
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-161 le 13/01/2014
R.C.S. NANCY 793 838 152 (2013 B 557)

Fait à NANCY le 13/01/2014,
LE GREFFIER ASSOCIE



ACTIV NANCY
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 52, boulevard Lobau
54000 NANCY
793 838 152 RCS NANCY

13 10 2013
213B557

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize,
Le 7 octobre,
A 14 heures 30,

Les associés de la société ACTIV NANCY, société à responsabilité limitée au capital de 75 000,00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 52, boulevard Lobau 54000 NANCY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Boris AMIOT, propriétaire de 28 parts sociales,
Monsieur Christophe BENOIST, propriétaire de 48 parts sociales,
Madame Gwenaëlle ALLABOUCHE, propriétaire de 38 parts sociales,
Madame Aurélie SABOURIN, propriétaire de 38 parts sociales,
Monsieur Emmanuel BURS, propriétaire de 48 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BENOIST, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Rémunération du cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

U3 BA AS GD
A

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Diverses observations sont échangées entre les associés, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant, à effet du 1^{er} janvier 2014 et, pour une durée illimitée ;

- Madame Aurélie SABOURIN, demeurant 8 rue des données, 77220 Liverdy en Brie, pour une durée illimitée.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Aurélie SABOURIN déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Aurélie SABOURIN ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

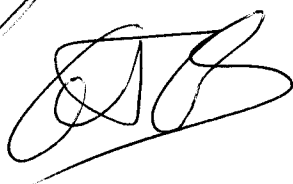
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



ACTIV NANCY
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 52, boulevard Lobau
54000 NANCY
793 838 152 RCS NANCY

Aux termes d'une délibération en date du 7/10/2013, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Aurélie SABOURIN, demeurant 8 rue des données, 77220 Liverdy en Brie, pour une durée illimitée à compter du 1/1/2014.

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant.



Amiot

